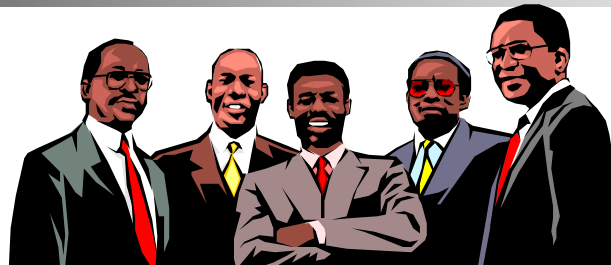


La Gouvernance et le Conseil d'administration



Saïbou SEYNOU
Actuaire



Plan de la communication

- Le concept de la gouvernance
- La Gouvernance des régimes et les parties prenantes
- Le Conseil d'Administration, les administrateurs et leurs rôles

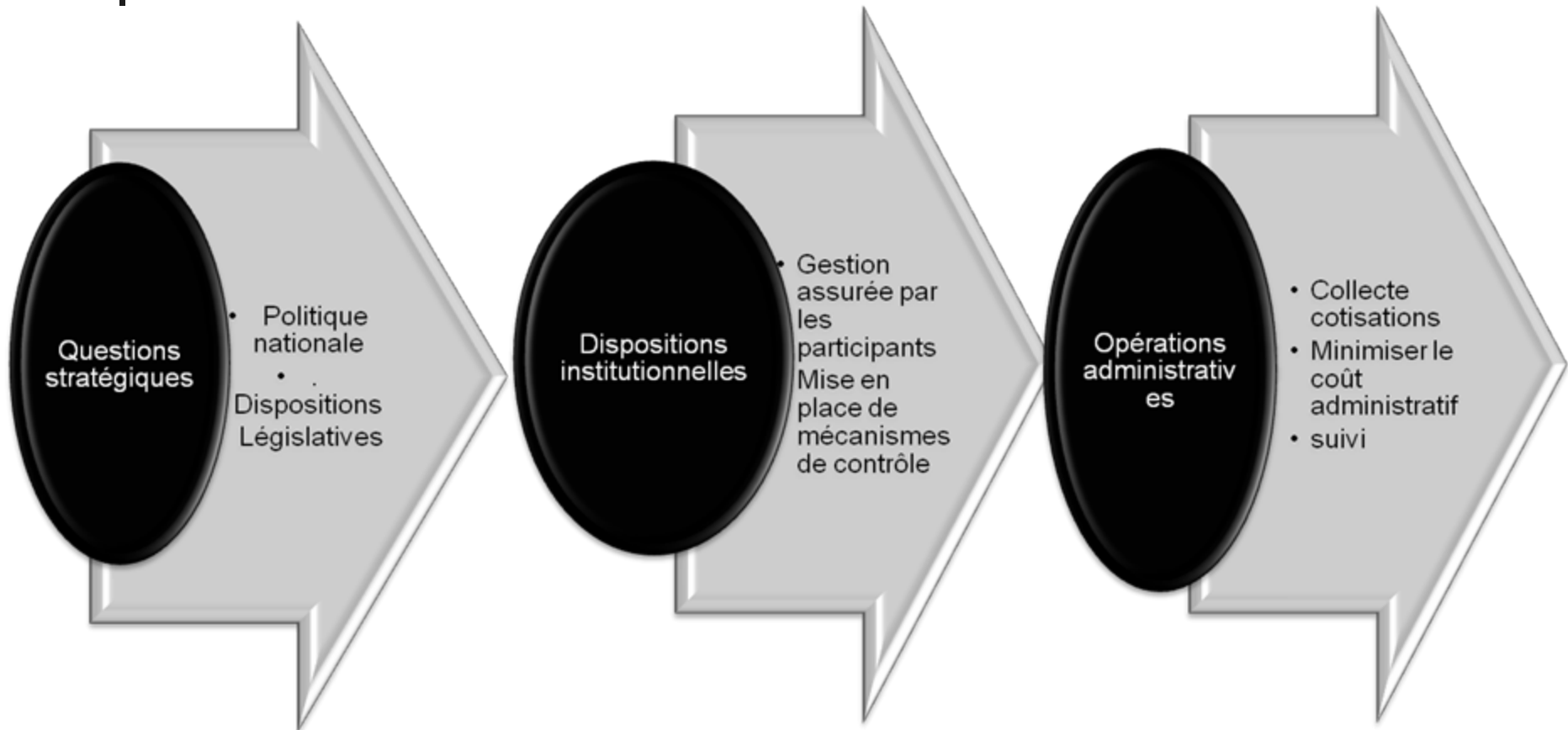


Le Concept de Gouvernance

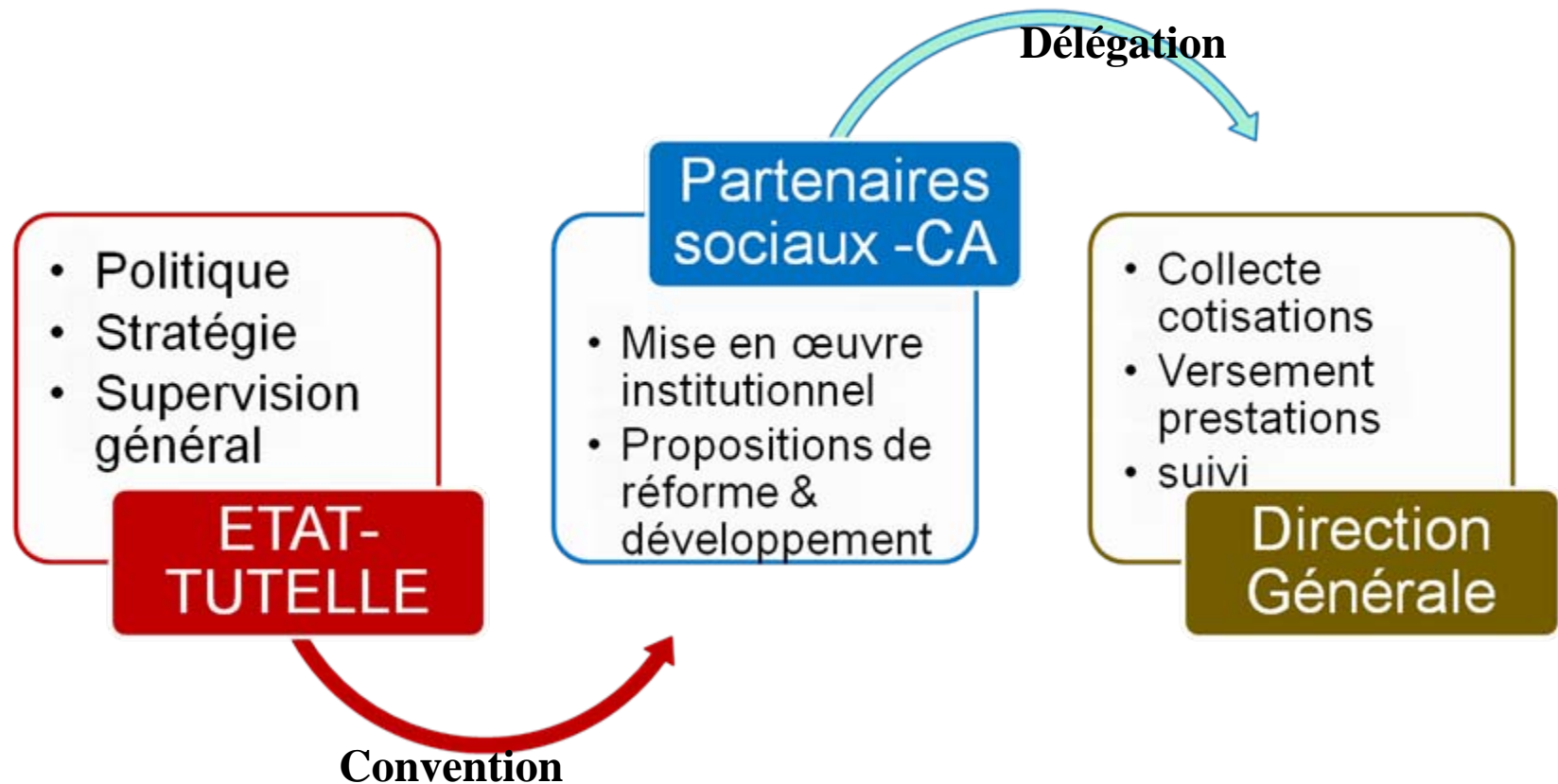
- La « Corporate Governance » signifie « tout système par lequel une organisation est dirigée et contrôlée »
- La bonne gouvernance est la clé de l'efficacité d'un régime de sécurité sociale



La gouvernance des régimes



Les parties prenantes dans la gouvernance





Le conseil d'administration

- Le conseil d'administration est chargé de:
 - Superviser tous les aspects de la gestion et de l'administration du régime
 - Définir les risques/veiller à l'existence de contrôles
 - Assurer la communication avec les parties prenantes



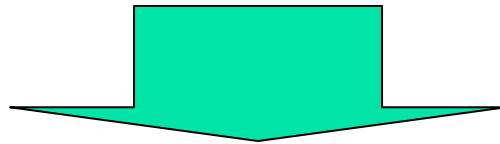
Les attributions (extrait-Recommandation 22/CM/CIPRES)

- d'approuver l'organigramme sur proposition du Directeur Général ;
- d'assigner des objectifs chiffrés de gestion au Directeur Général dans le cadre d'un contrat de performance,
- de nommer le(s) Commissaire(s) aux Comptes,
- d'adopter sur proposition du Directeur Général le règlement intérieur, tout accord d'établissement et toute convention collective de l'organisme ;
- d'adopter les plans d'investissement, les plans de formation et les programmes de restructuration ;
- **de garantir à tout moment la solvabilité de l'organisme et l'équilibre financier des branches ;**
- de veiller au bon fonctionnement de l'organisme par l'exercice régulier de son contrôle ;
- **de faire réaliser toutes études notamment les études actuarielles au moins tous les cinq (5) ans.**



La Délégation

- Le CA délègue une partie de ses prérogatives
- Acte par lequel le dépositaire d'un pouvoir transmet ce pouvoir à un tiers ;
- Transmission à quelqu'un d'autre, totalement ou partiellement, du pouvoir que l'on a de poser un acte.



Le délégataire reçoit donc la latitude de prendre des initiatives



Que déléguer?

En général tout ce qui est opérations quotidiennes :

1. Gestions technique et administrative ;
2. Représentation de l'institution dans les affaires contre des tiers ;
3. Passation de contrats, conventions ou marché dans des limites fixées ;



Ce que le CA ne peut déléguer

1. Adoption du Budget et réaménagement budgétaire
2. Notation du DG
3. Approbation du plan d'investissement des fonds de réserve
4. Etc.



Exemple d'Organisation d'un C.A

PRESIDENCE DU CONSEIL

Supervise les activités des commissions

COMMISSION PERMANENTE

Composition tripartite
Suivi de la gestion courante

COMMISSION DE CONTRÔLE

Composition tripartite
Contrôle général des activités

COMMISSION DE RECOURS GRACIEUX

Composition tripartite
Gestion des recours des employeurs et assurés

Les exigences de la fonction d'administrateur





Les Administrateurs...

- Doivent :
 - Être indépendants
(même quand ils sont nommés par les pouvoirs publics)
 - Représenter non seulement les mandants tripartites, mais aussi d'autres personnes qui ont un intérêt dans le régime
(ex. : les retraités)
 - Prendre leurs responsabilités au sérieux
- Ne doivent pas :
 - S'immiscer dans les responsabilités quotidiennes du DG liées au fonctionnement du régime



... Doivent être informés sur le régime

- Sachez qu'un régime de sécurité sociale est différent d'une entreprise commerciale
- Apprenez les principes de la sécurité sociale
- Prenez connaissance des objectifs du régime
- Prenez connaissance des dispositions détaillées spécifiques au régime (SAVOIR = POUVOIR)
- Demandez :
 - Les objectifs du régime sont-ils atteints ?
 - Quels sont les problèmes ?
 - Les parties prenantes apprécient-elles le régime?
 - Sinon, pour quelles raisons ?



...doivent connaître leur responsabilité fiduciaire

- Ils ont la gestion/garde des intérêts des adhérents du régime
- Ils doivent faire preuve d'intégrité/juger sainement
- Il doivent agir pour le bien du régime, et non dans l'intérêt étroit de leurs mandants
- Ils doivent se préoccuper des placements et du processus de placement



... doivent s'assurer de la manière dont le régime traite ses adhérents

- Le régime atteint-il ses objectifs administratifs de service aux adhérents ?
- Comment le régime est-il perçu par le public ?
- Visitez les bureaux extérieurs pour apprendre comment le régime fonctionne réellement du point de vue des adhérents



... doivent être sceptiques – et demander conseil

- N'acceptez pas automatiquement le point de vue de la direction
- Posez des questions sur les rapports consacrés aux évaluations actuarielles, aux audits ou aux placements
- Recherchez des conseils indépendants (désintéressés)



...doivent être spécialisés et transparents

- Etablissez un domaine de spécialisation particulier (ex. : financement, placements, services aux adhérents)
- Exprimez franchement vos opinions
- Recherchez des apports des mandants et d'autres personnes



... ne doivent pas pratiquer la microgestion

- Assurez l'orientation et la supervision, mais laissez la gestion quotidienne du régime au directeur général



...doivent se défier des conflits d'intérêts

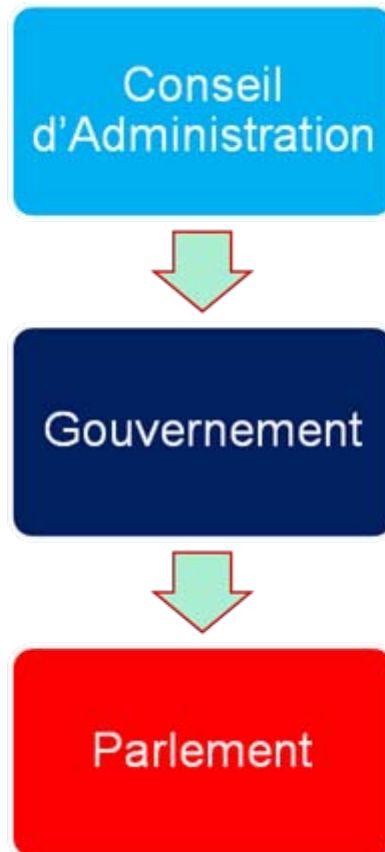
- Quelle que puisse être la politique officielle, établissez un code de conduite personnel pour éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus



Le CA face aux recommandations d'une évaluation actuarielle

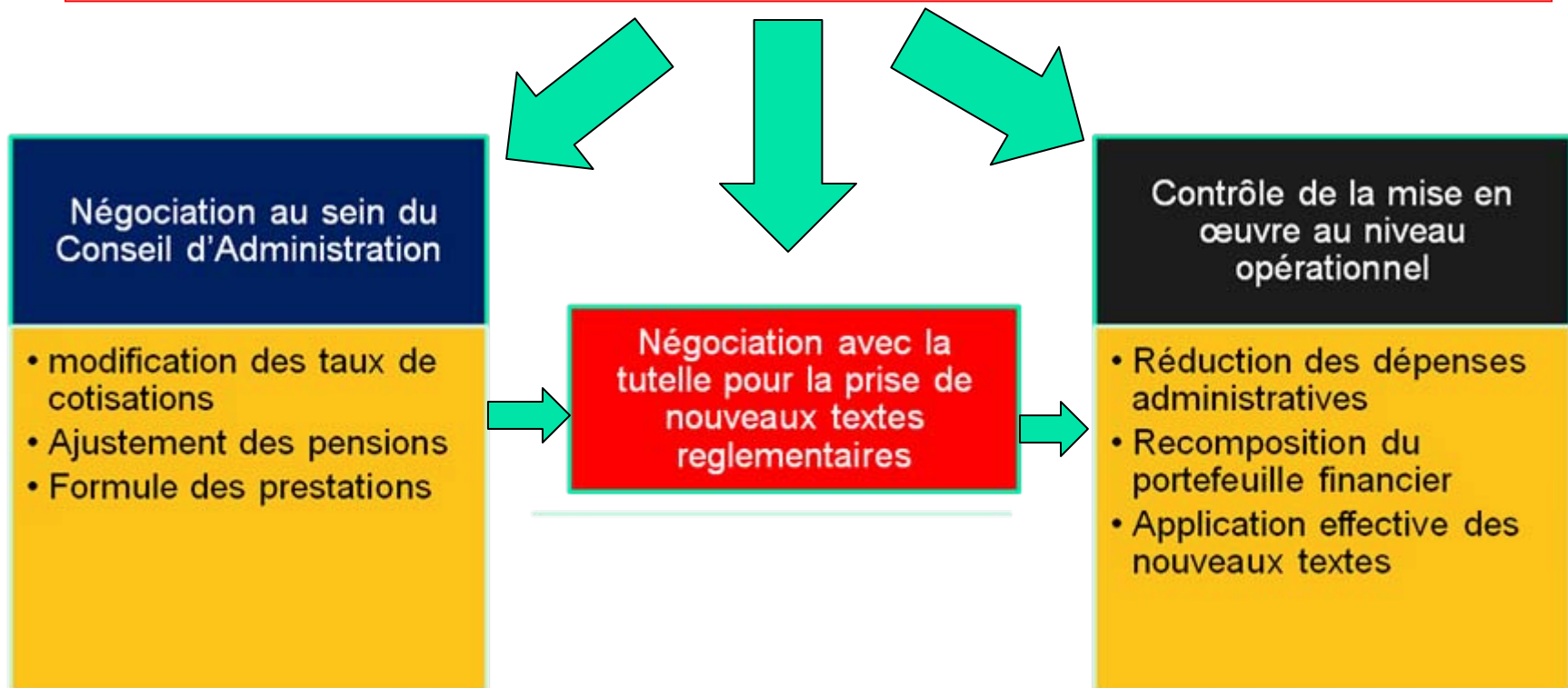
- Points abordés dans les recommandations
 - Pertinence du système financier
 - Suffisance du taux de cotisation
 - Efficacité de la formule de prestations
 - Ajustement des pensions
 - Niveau des dépenses administratives
 - Politique et performance des investissements

Acteurs institutionnels de la mise en œuvre des recommandations



Processus

EXAMEN ET VALIDATION DES RECOMMANDATIONS PAR LE C.A





En résumé

- L'efficacité, l'efficience, la pérennité et la transparence sont les principes majeurs de l'administration d'un système de protection sociale
- Les pratiques de bonne gouvernance en constituent l'outil clé
- Le Conseil d'administration organe de supervision doit intégrer les pratiques de bonne gouvernance dans son mode de fonctionnement